



**HARAS
NATIONAL
HENNEBONT**
Syndicat Mixte

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 056-200008696-20210225-HAR_CA_00_2020-BF

Objet de la Délibération

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

EXTRAIT DU REGISTRE

DU COMITE SYNDICAL

—————
Séance du 11 février 2021
—————

Suite à la convocation en date du 3 février 2021, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le jeudi 11 février 2021 à 17 heures 30, en visio conférence, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Etaient présents :

Gaël LE SAOUT, Alain LE QUELLEC, Karine BELLEC, Jean-Rémy KERVARREC, André HARTEREAU, Laurent DUVAL, Fabrice LEBRETON, Claudine CORPART

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Aurélie MARTORELL donne pouvoir à André HARTEREAU

Absentes :

Anne GALLO, Anne-Maud GOUJON

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

SEANCE DU COMITE
DU 11 FEVRIER 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Les résultats du compte administratif du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont pour l'exercice 2020 sont soumis pour approbation au Comité.

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Président sur le compte administratif pour l'exercice 2020,

LE COMITE, après en avoir délibéré,

(LE PRESIDENT s'étant retiré au moment du vote)

Article unique : **APPROUVE** le compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2020, fixant :

➤ Le montant définitif des recettes réalisées à	1 486 999,19 €
➤ Celui des dépenses effectuées à	1 091 242,02 €
SOIT UN RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE	<u>+ 395 757,17 €</u>

ARRETE LE PRESENT COMPTE DE L'EXERCICE A TROIS CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE SEPT EUROS DIX-SEPT CENTIMES

Délibération adoptée à l'unanimité par 8 voix pour et 1 abstention.

Abstention : Fabrice LEBRETON

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



André HARTEREAU

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

Direction des Finances

SEANCE DU COMITE
DU 11 FEVRIER 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DU SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

Le compte administratif 2020 soumis à l'examen du Comité présente les opérations comptables de l'exercice 2020 dont la constatation s'est prolongée en janvier 2021 en ce qui concerne la section de fonctionnement.

Le montant total des recettes s'établit à : 1 486 999,19 €
 Celui des dépenses à : 1 091 242,02 €
 soit un résultat de clôture de : 395 757,17 €

Libellé	Prévisions	Réalisations	Taux de réalis.	Reste à réaliser
<i>Fonctionnement</i>				
Dépenses	1 117 000,00	731 788,04	65,51%	
Recettes	1 117 000,00	1 152 758,56	103,20%	
Résultat de clôture		420 970,52		
Résultat Net de Fonctionnement				420 970,52
<i>Investissement</i>				
Dépenses	538 000,00	359 453,98	66,81%	-
Recettes	538 000,00	334 240,63	62,13%	-
Résultat de clôture		-25 213,35		-
Résultat Net d'Investissement				-25 213,35
Résultat Global de Clôture		395 757,17		
RESULTAT NET GLOBAL				395 757,17

I – SECTION D'INVESTISSEMENT

CA 2020

A / Les dépenses d'investissement s'élevant à : 359 453,98 €

sont réparties comme suit :

~ Travaux divers :	113 067,75 €
~ Acquisition de matériel et installations :	95 805,00 €
~ Aménagement de terrain :	141 812,50 €
~ Concessions et droits similaires :	4 500,00 €
~ Subvention d'investissement transférées au compte résultat	4 268,73 €

B / Les recettes d'investissement s'élevant à : 334 240,63 €

proviennent :

~ de l'amortissement des immobilisations :	159 561,07 €
~ Excédent d'investissement reporté :	174 679,56 €

Il en résulte un résultat net d'investissement de : -25 213,35 €

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A / Les dépenses de Fonctionnement qui se sont élevées à : 731 788,04 €

sont réparties comme suit :

~ Prestations de services (dont entretien) :	209 393,04 €
~ Charges courantes de fonctionnement :	201 589,38 €

dont :

> services extérieurs (locations, assurances, affranchissement, téléphone...):	87 718,51 €
> achat de matière et fournitures (fluides, carburants, petits équipements...):	97 868,53 €
> charges diverses de gestion courante :	16 002,34 €

~ Charges de personnel :	161 244,55 €
~ Dotation aux amortissements :	159 561,07 €

B / Les recettes de Fonctionnement s'élevant à : 1 152 758,56 €

proviennent :

~ de la participation des collectivités membres	
<i>dont</i> > Région Bretagne :	225 000,00 €
> Département du Morbihan :	125 000,00 €
> Lorient agglomération:	225 000,00 €
> Commune d'Hennebont :	60 000,00 €

~ du revenu des immeubles :	18 047,92 €
-----------------------------	-------------

~ de produits divers de gestion courante	104 170,22 €
--	--------------

~ de quote part de subvention d'investissement transférée au compte de résultat	4 268,73 €
---	------------

~ du résultat de fonctionnement reporté :	391 271,69 €
---	--------------

Il en résulte un excédent de la section de fonctionnement 2020 de : 420 970,52 €

Le résultat net global des 2 sections s'élève à : 395 757,17 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

NOTE SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

A l'étape du vote du compte administratif 2020, la présente note répond à cette obligation fixée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Depuis 2007, date de sa création, le syndicat mixte du Haras d'Hennebont assure l'entretien et la maintenance des 23 hectares du site constitués d'un patrimoine bâti protégé et d'un parc remarquable. Tout en coordonnant les activités des différents acteurs du site, il en porte également le développement économique, touristique et culturel en promouvant le site auprès d'un large public.

Pour lui permettre d'exercer ses compétences, un budget lui est alloué. Ce budget est voté par nature dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M14 des communes de 3500 à moins de 10000 habitants

1. Les résultats du compte administratif 2020

Le compte administratif retrace les opérations budgétaires et comptables réalisées au cours de l'année écoulée, en dépenses et en recettes, en section d'investissement d'une part et en section de fonctionnement d'autre part.

Le montant total des recettes s'établit à : 1 486 999,19 €

Celui des dépenses à : 1 091 242,02 €

Soit un résultat de clôture de : 395 757,17 €

Aucun reste à réaliser en clôture d'exercice 2020, le résultat global du compte administratif 2020 est excédentaire d'un montant de 395 757,17 €

2. Les faits marquants de l'exercice

L'année 2020 marque un tournant dans les modalités de fonctionnement du Haras National d'Hennebont : l'arrêt, souhaité, des activités du centre équestre hébergé sur le site a permis au Syndicat Mixte de s'approprier de nouveaux espaces de travail et de les valoriser selon plusieurs orientations :

- location d'espaces de travail à des cavaliers professionnels
- densification du calendrier de concours.

Cet exercice aura par ailleurs clarifié l'organisation des ressources humaines, avec la création au 1^{er} avril d'un poste de Coordinateur d'Exploitation et le recrutement de deux postes d'agents polyvalents.

L'année 2020, qui est aussi celle de la crise sanitaire, a fortement marquée les acteurs de la filière équestre.

Le Haras National d'Hennebont s'est adapté. Il a mis en place des modalités de fonctionnement et des consignes en phase avec les obligations sanitaires : fermeture des espaces communs, matériel d'écurie personnalisé, colonnes de gel hydro-alcoolique à disposition, rotation des plannings pour limiter les contacts. Fermé au public durant le premier confinement, il a, pendant le second confinement, pu maintenir ses activités professionnelles.

Les adaptations auxquelles a consenti le Syndicat mixte ne l'ont pas impacté financièrement, de manière conséquente. Les recettes propres liées aux occupations et aux prestations de service sont préservées, même si l'annulation de la 10^{ème} édition du marché de Noël sera un manque à gagner de près de 10 k€.

3. Les principaux chiffres du compte administratif 2020

3.1 La section de fonctionnement

En matière de dépenses

Les dépenses de fonctionnement du syndicat mixte restent stables. Elles passent à 731 788,04 € au compte administratif 2020 (contre 734 956.37 € en 2019).

Les principales dépenses concernent les prestations de services et les charges de personnel.

En matière de recettes

Les recettes de fonctionnement stables (+ 2,35%), elles passent à 1 152 758,56 € (contre 1 126 228,06 € en 2019). Les participations des collectivités et établissement membres n'ont pas évolué (635 K€). Les autres produits divers de gestion courante enregistrent également une stabilité.

3.2 La section d'investissement

En matière de dépenses

Le montant total des dépenses d'équipement sont en hausse de 68.24%. Elles passent à 359 453.98 € au compte administratif 2020 (contre 114 821,57 € en 2019).

Les principales dépenses concernent les travaux de rénovation de la carrière de compétition, la création d'un obstacle, la rénovation de la couverture du marcheur, l'achat de matériels.

En matière de recettes

Les recettes de la section d'investissement sont principalement constituées des dotations aux amortissements pour 159 561,07 € et du résultat reporté de 174 679.56 €.

Avec la forte augmentation des dépenses d'investissement, cela va constituer un résultat net d'investissement négatif de 25 213.35€.

A noter qu'aucun recours à l'emprunt n'a été effectué en 2020 comme depuis la création du syndicat.